

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES.....	0
TABLE DES TABLEAUX.....	0
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE	1
A. CONTEXTE GENERAL	1
1. <i>Perception paysagère de l’occupation du sol</i>	<i>1</i>
2. <i>Zones humides.....</i>	<i>1</i>
3. <i>Initiatives locales</i>	<i>3</i>
B. PERIMETRES D’INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT	3
1. <i>ZNIEFF.....</i>	<i>5</i>
2. <i>Natura 2000.....</i>	<i>5</i>
3. <i>Trame verte et bleue.....</i>	<i>6</i>
C. ETUDES SCIENTIFIQUES.....	6
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	8
D. QU’EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	8
1. <i>Définition de la biodiversité.....</i>	<i>8</i>
2. <i>Quels liens avec les habitants ?</i>	<i>8</i>
3. <i>État de la biodiversité actuelle.....</i>	<i>9</i>
4. <i>Notion de patrimonialité</i>	<i>10</i>
E. UN ABC, MAIS QU’EST-CE-QUE C’EST ?	11
1. <i>Origine</i>	<i>11</i>
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims.....</i>	<i>12</i>
a. <i>Acquisition de connaissances.....</i>	<i>12</i>
b. <i>Identification des enjeux</i>	<i>15</i>
c. <i>Sensibilisation et animation</i>	<i>16</i>
F. UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ?	17
1. <i>Engagement des communes.....</i>	<i>17</i>
2. <i>Mobilisation des habitants</i>	<i>17</i>
3. <i>Adapter l’usage du territoire</i>	<i>18</i>
PARTIE 3 – LES RÉSULTATS DE L’ABC	19
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....	19
1. <i>État des lieux.....</i>	<i>19</i>
2. <i>Bilan évolutif suite à l’ABC.....</i>	<i>19</i>
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales</i>	<i>21</i>
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes.....</i>	<i>23</i>
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES.....	25
1. <i>La plaine agricole.....</i>	<i>27</i>
2. <i>Le vignoble.....</i>	<i>28</i>
3. <i>Les milieux boisés.....</i>	<i>29</i>
4. <i>Les milieux ouverts et semi-ouverts.....</i>	<i>31</i>
5. <i>Les milieux aquatiques et zones humides</i>	<i>33</i>
6. <i>Les milieux artificialisés et rocheux.....</i>	<i>34</i>
I. SYNTHESE DES ENJEUX.....	36
1. <i>Zoom sur les plantes patrimoniales</i>	<i>36</i>
2. <i>Enjeux identifiés lors de l’ABC.....</i>	<i>37</i>

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS	38
J. PROJETS DEJA REALISES	38
1. <i>Prise en compte de la faune.....</i>	38
2. <i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	38
3. <i>Gestion durable des espaces verts.....</i>	39
4. <i>Natura 2000.....</i>	39
5. <i>Trame verte et bleue - étude sur les lisières forestières.....</i>	39
K. PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	40
1. <i>Reconnaissance « Territoire engagé pour la nature »</i>	40
2. <i>Améliorer l’accueil de la biodiversité au sein des coteaux viticoles</i>	41
3. <i>Renforcement de la nature au sein du village : action en faveur du Martinet noir</i>	41
4. <i>Favoriser de la biodiversité locale :.....</i>	41
5. <i>Sensibilisation et animation autour de la biodiversité.....</i>	42
6. <i>Compostage collectif</i>	42
7. <i>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</i>	43
ANNEXES.....	44

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE D'AMBONNAY	2
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DE LA COMMUNE D'AMBONNAY.....	4
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	9
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC	16
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE D'AMBONNAY	20
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE D'AMBONNAY.....	21
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'AMBONNAY (DONNEES OPPORTUNISTES).....	21
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LA COMMUNE D'AMBONNAY..	24
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE D'AMBONNAY	26
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE D'AMBONNAY	36
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES SUR LA COMMUNE D'AMBONNAY LORS DE L'ABC.....	37

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP	10
TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN	11
TABLEAU 3 : LES DEUX ETAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS	13
TABLEAU 4 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES.....	13
TABLEAU 5 : REPARTITION DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES	14
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC	19
TABLEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'AMBONNAY	22
TABLEAU 8 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'AMBONNAY	23
TABLEAU 9 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE D'AMBONNAY	25

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Perception paysagère de l'occupation du sol

La commune d'Ambonnay illustre parfaitement le triptyque paysager de la Montagne de Reims : une plaine céréalière surplombée par les côteaux viticoles et le plateau forestier. Le village dense et compact d'Ambonnay est implanté au cœur de ce triptyque.

Au niveau de la plaine agricole, on retrouve une mosaïque de cultures : blé, orge, luzerne ou encore betterave, favorable à la biodiversité dans un mode d'exploitation extensif.

Les coteaux viticoles, par la nature du sol calcaire et la forte pente, sont favorables, sous certaines conditions, au développement d'une flore particulière. C'est le cas pour certains talus sur lesquels une végétation de pelouse sèche s'exprime. Ils peuvent permettre la connexion avec la pelouse sèche et l'éboulis calcaire présents en lisière.

Le plateau forestier, dominé par des feuillus et ponctuellement accompagnés de résineux, domine la commune et apporte de la profondeur dans le paysage. La nature de son sol lui accorde un rôle d'épuration et de stockage des eaux.

2. Zones humides


Au nord-ouest, au lieu-dit « la Plaine d'Ambonnay », deux zones humides ont été identifiées (*Cf. Figure 1*). Elles se situent au sein du plateau forestier, dans une zone où le sol argileux retient l'eau en surface. A leur proximité, une mare s'est développée au niveau d'une ancienne carrière d'extraction de meulière. Le sous-bois humide est propice au développement d'ornières, milieux de reproduction pour une espèce protégée et vulnérable en France, le Sonneur à ventre jaune.

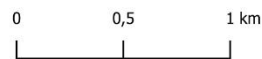


Zones humides de la commune d'Ambonnay



Légende

 Zones humides identifiées



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © PNR/MR-DREAL 2015, BD Carthage V3.0 © MEDAD/AE/IGN 2006
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 1 : Représentation cartographique des zones humides de la commune d'Ambonnay

3. Initiatives locales

La commune d'Ambonnay a déjà initié plusieurs actions sur son territoire :

- Plantation d'une haie bocagère via l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional chez une habitante de la commune ;
- Lutte contre la pollution lumineuse avec l'instauration d'une extinction partielle et une baisse d'intensité dans certaines rues ;
- Fauche raisonnée des talus en entrée de commune.

Les actions menées et prévues sur la commune sont développées davantage dans la partie 4 « Plan d'actions » à la page [38](#).

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

Ci-dessous, une représentation cartographique (Cf. *Figure 2*) des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et des milieux naturels remarquables de la commune d'Ambonnay



Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune d'Ambonnay



Légende

-  Mares
-  Pelouses sèches
-  Site Natura 2000 n°67 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
-  ZNIEFF de type 2 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"

Sources : BD ORTHO©-IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©DIREN CA-FNRM 2011, ©PNRM 2015
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune d'Ambonnay

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

Une ZNIEFF de type II est présente sur le territoire d'Ambonnay :

- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (Source INPN) :
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlets et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches. La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Etudes scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune d'Ambonnay, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2014 – « Caractérisation et évaluation de l'état de conservation des éboulis crayeux et du Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » » - l'Atelier des Territoires - PNRMR
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI - PNRMR
- 2018 - Recensement des amphibiens et caractérisation des mares de milieux ouverts sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - CPIE Pays de Soulaines - PNRMR
- 2019 - Etude chiroptérologique par recherche de gîtes de mise bas dans le PNR de la Montagne de Reims (51) – Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne - PNRMR
- 2019 - Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims – PNRMR
- 2020 - Etude de l'avifaune nicheuse et cavicole des forêts du PNR de la Montagne de Reims - Office national des forêts – PNRMR
- 2021 - Amélioration des connaissances sur la répartition du Sonneur à ventre jaune au sein du site Natura 2000 n°67 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (51) – CPIE du Sud Champagne - PNRMR

- 2022 - Amélioration des connaissances sur la répartition du Muscardin en lisières forestières sur certaines communes du PNR de la Montagne de Reims - CERA Environnement - PNRMR
- 2022 - Etude CMR de la population de Sonneur à ventre jaune au sein des sites Natura 2000 – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d’Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) - PNRMR

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires aux plus gros mammifères comme la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme.

Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire même nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquelles s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation de par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme le sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le Ministère de l'écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (Source : *L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*)

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'ont pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.



Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laïches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les amphibiens** : crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée



Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.

Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes (Cf. Tableau 3) :

Tableau 3 : Les deux étapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphi-captifs et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA). Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées. (Cf. Tableau 4)



Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris, ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles** : lézards et serpents

Du fait du grand nombre de sites à prospecter, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.



Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation. Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.



- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour et **les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.



La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.



Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. *Tableau 5*) :

Tableau 5 : Répartition des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

(4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors

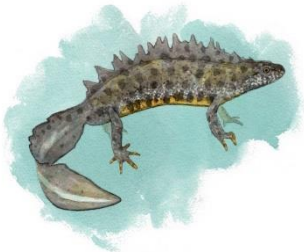


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de

communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

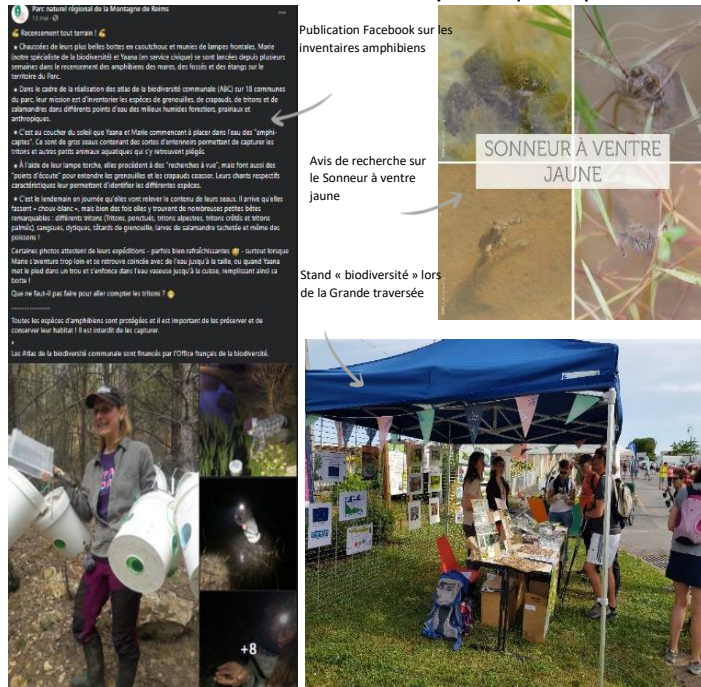


Figure 4 : Communication autour de l'ABC

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public :

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire même de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.

La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.

De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscrire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles par les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RÉSULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20ème siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés à partir de la page **Erreur ! Signet non défini.**, dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de Biodiversité Communale ? ». Le tableau (Cf. *Tableau 6*) ci-dessous présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 6 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
2019					Relevés botaniques					Prospections mares + pose des plaques à reptiles			
2020	Prospections mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles						Pose des plaques à reptiles		
					Relevés botaniques								
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères											
				Relevés botaniques							Inventaires bryophytes (CBNBP)		
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)												

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères,

mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. *C'est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture, tôt le matin, lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.*

Au total, sur la commune d'Ambonnay, ce sont 10 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

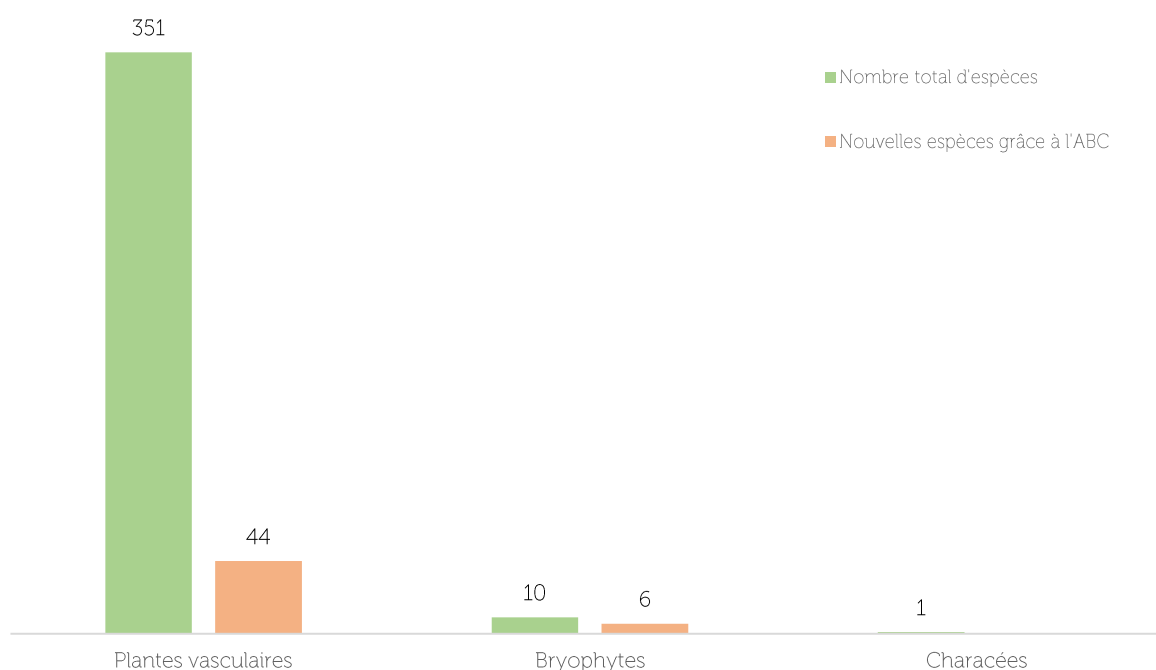
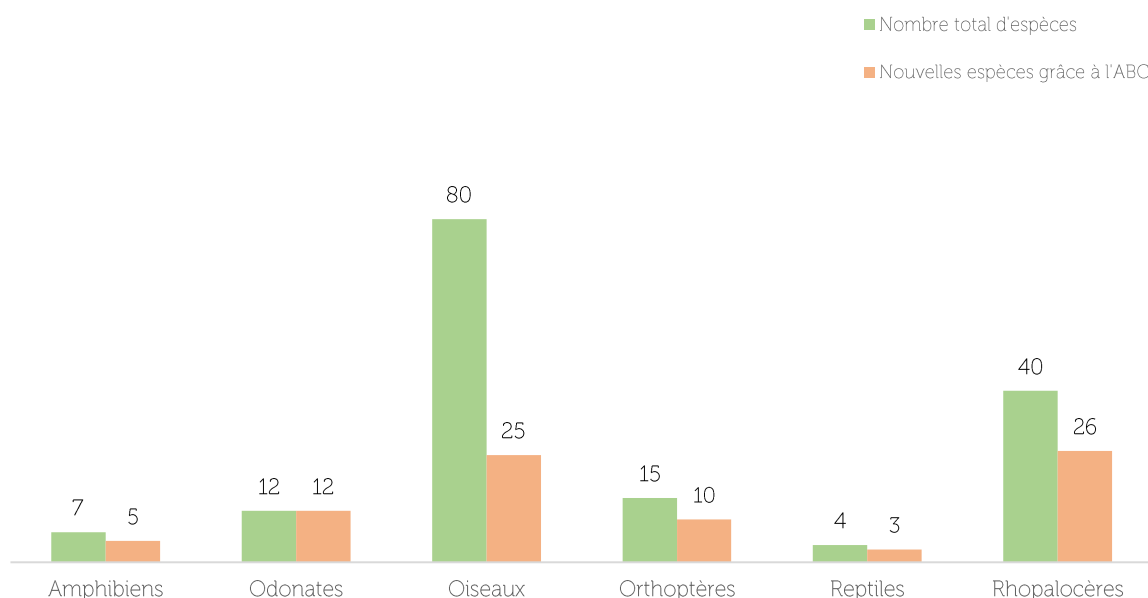


Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune d'Ambonnay



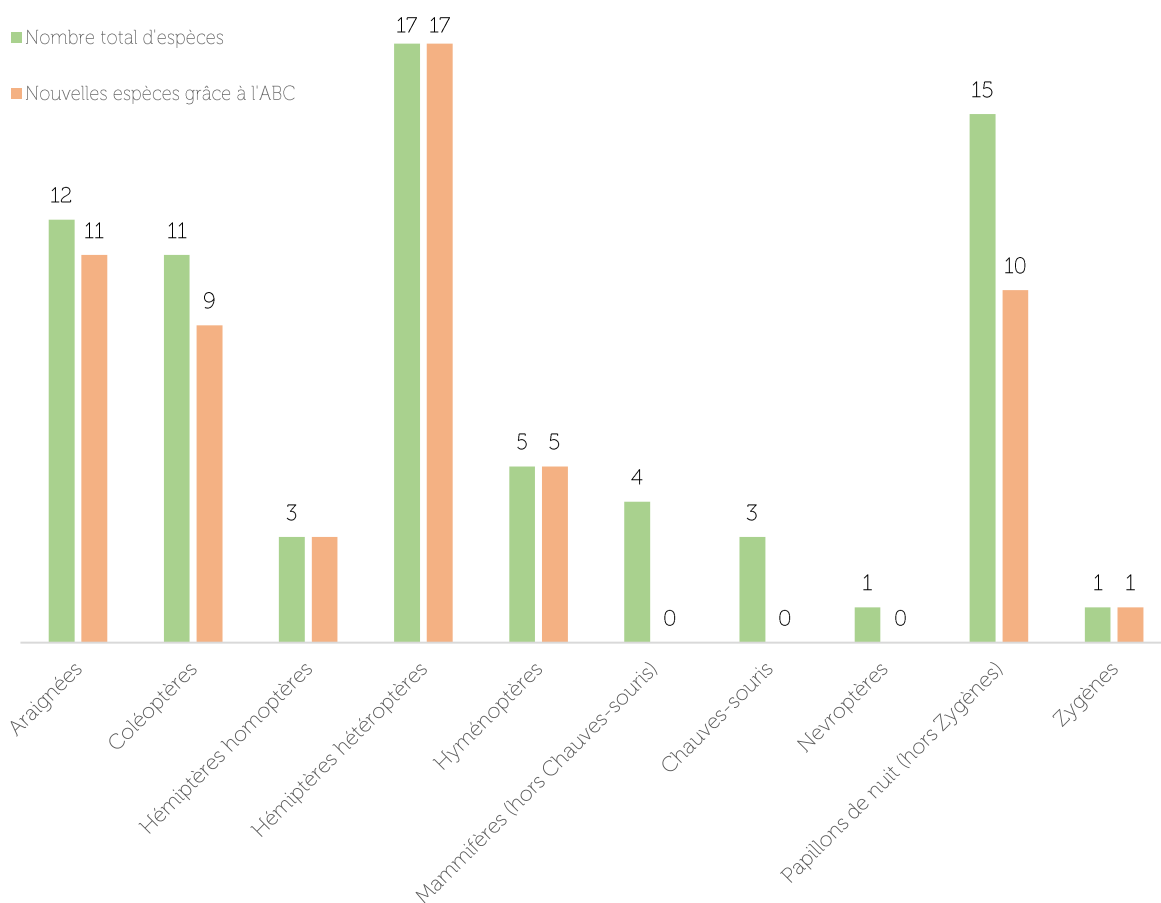


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune d'Ambonay

Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune d'Ambonay (données opportunistes)

3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 7*) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis d'identifier une nouvelle espèce patrimoniale : **l'Alisier de Fontainebleau**. De plus, une espèce patrimoniale connue a pu être reconfirmée.

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune d'Ambonay

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	ABC
Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	RR	LC	X	-	-	✓
Alisier de Reims	<i>Sorbus remensis</i> Cornier, 2009	RRR	VU	-	-	2006	✓
Braya couchée	<i>Erucastrum supinum</i> (L.) Al-Shehbaz & Warwick, 2003	R	NT	X	-	1997	-
Buplèvre à feuilles rondes	<i>Bupleurum rotundifolium</i> L., 1753	RRR	CR	-	-	1884	-
Campanule à feuilles de pêcher	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	RRR	VU	-	-	1884	-
Catabrose aquatique	<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv., 1812	RRR	EN	-	-	2017	-
Chénopode fétide	<i>Chenopodium vulvaria</i> L., 1753	RRR	VU	-	-	2009	-
Euphorbe de Séguier	<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770	RR	EN	-	-	1846	-
Goutte de sang	<i>Adonis annua</i> L., 1753	RRR	CR	-	-	1884	-
Grande androsace	<i>Androsace maxima</i> L., 1753	NRR	RE	-	-	1884	-
Immortelle des champs	<i>Filago arvensis</i> L., 1753	NRR	RE	-	-	1884	-
Petite pyrole	<i>Pyrola minor</i> L., 1753	RRR	CR	-	-	2017	-
Véronique de Scheerer	<i>Veronica scheereri</i> (J.-P.Brandt) Holub, 1973	RRR	EN	-	-	1884	-

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 8) reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, 26 espèces patrimoniales, réparties dans 6 groupes, ont été retrouvées lors de l'ABC et 13 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation FCA : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x)

Tableau 8 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune d'Ambonnoy

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
AMPHIBIENS	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	-	Assez fort	V	X	✓	X
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	-	Fort	V	X	✓	X
	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	2019	Fort	V	X	✓	-
CHAUVES-SOURIS	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	2014	Fort	-	X	-	-
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2014	Assez fort	AS	X	-	-
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	2014	Assez fort	AS	X	-	-
MAMMIFÈRES	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2017	Assez fort	-	X	-	-
ODONATES	Chlorocordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X
OISEAUX	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2017	Fort	V	-	✓	-
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	-	Fort	AP	-	✓	X
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2019	Fort	V	-	-	-
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2018	Fort	V	-	-	-
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2019	Fort	V	-	-	-
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	2016	Fort	V	-	✓	-
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2015	Assez fort	AS	-	-	-
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2018	Assez fort	AS	-	✓	-
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2016	Assez fort	AS	-	✓	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2018	Assez fort	AS	-	✓	-
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2018	Fort	-	-	✓	-
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2016	Assez fort	-	-	-	-
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	-	Fort	V	-	✓	X
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	2016	Fort	V	-	✓	-
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2019	Fort	-	-	✓	-
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	-	Assez fort	E	-	✓	X
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2014	Assez fort	-	-	✓	-
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	2015	Fort	V	-	✓	-
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	Fort	AS	-	✓	X
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2017	Fort	-	-	✓	-
ORTHOPTÈRES	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	2019	Assez fort	X	-	✓	-
REPTILES	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	-	Fort	V	X	✓	X
RHOPALOCÈRES	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X
	Hespérie de l'alcée (Grisette)	<i>Carcharodus alceae</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X
	Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	Assez fort	X	-	✓	X
	Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>	-	Fort	X	-	✓	X

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

La carte ci-dessous (Cf. Figure 8) illustre les zones où des espèces exotiques envahissantes ont été identifiées.

Espèces exotiques envahissantes



Figure 8 : Représentation cartographique des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur la commune d'Ambonnay (données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales (Cf. Tableau 9) peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très

sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1)

Groupe	Nom français	Nom latin	Origine	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis L., 1753</i>	-	2009	A2
	Égéria, Élodée dense	<i>Egeria densa Planch., 1849</i>	-	2017	E1
	Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta Kunth, 1816</i>	-	1998	A2
	Sumac hérissé, Sumac Amarante	<i>Rhus typhina L., 1756</i>	Planté/cultivé	2009	P1
	Robinier faux-acacia, Carouge	<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	-	2009	A1
COLEOPTERES	Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i>	-	2019	-

Tableau 9 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune d'Ambonnay

H. Habitats et enjeux associés

Sur la commune d'Ambonnay, nous retrouvons le triptyque paysager de la Montagne de Reims composé de : la plaine céréalière, des coteaux viticoles et du plateau forestier. Ponctuellement, on notera la présence de zones humides et de pelouses sèches, très importantes pour la biodiversité. Le vignoble, les champs et la forêt représentent plus de 80% du territoire de la commune. Le reste est occupé par les surfaces minérales (roche nue) ainsi que les surfaces artificialisées et leurs espaces verts associés.

Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. Figure 9) :

Occupation du sol de la commune d'Ambonnay

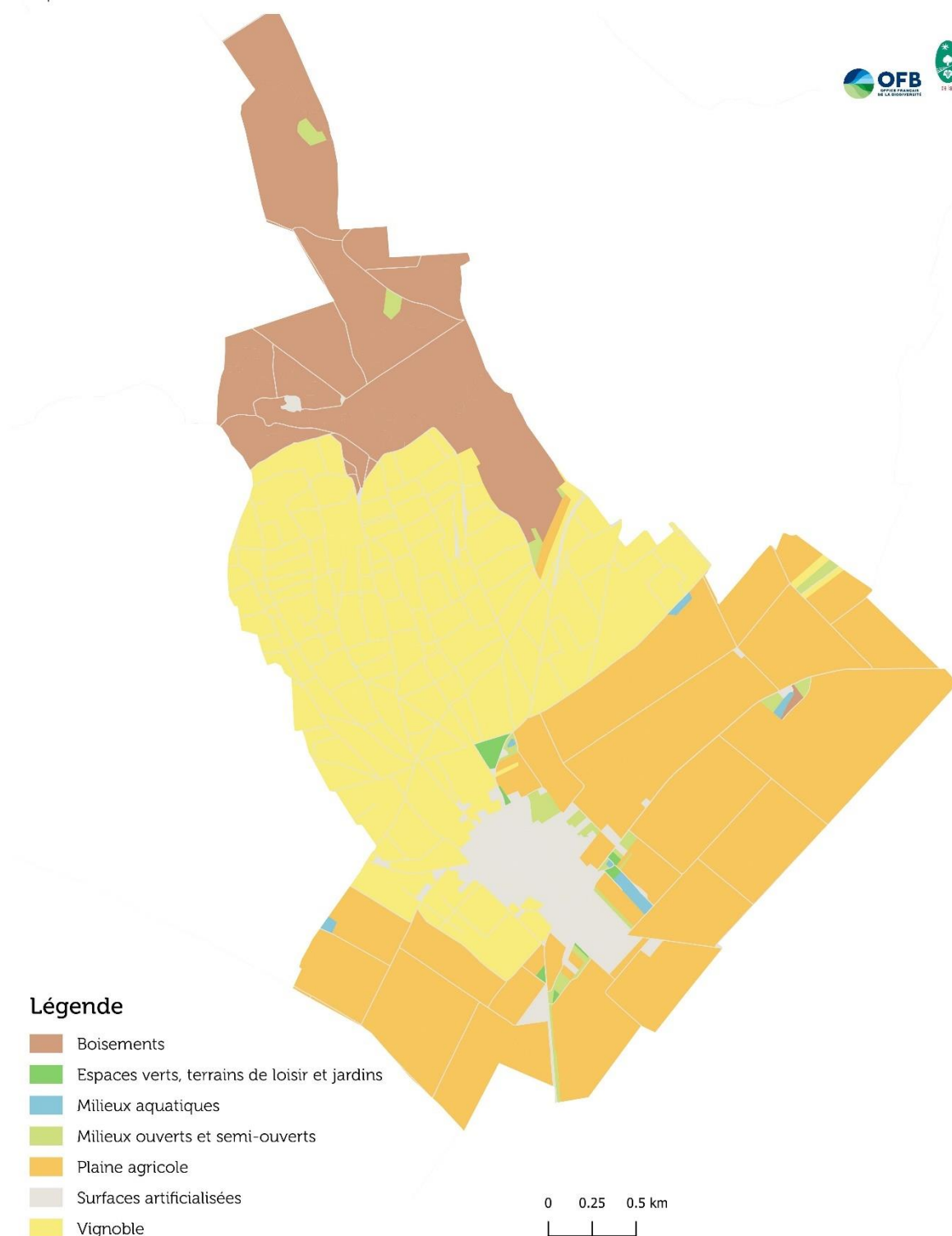


Figure 9 : Représentation cartographique de l'occupation du sol de la commune d'Ambonnay

Sources : ©PNRMR 2014
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Une légende détaillée est présentée en annexe 2.

1. La plaine agricole

Les grandes étendues cultivées dominent le territoire de la commune, avec pour culture principale, le maïs. On retrouve toutefois une grande diversité de cultures d'hiver telles que le colza, le blé ou encore l'orge et quelques autres comme la betterave et la luzerne. La diversité des milieux ainsi créée permet à de nombreuses espèces de se développer, aussi bien chez les oiseaux que chez les plantes.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Au niveau des parcelles céréalières, il n'est pas rare de voir voler des rapaces et plus spécifiquement des busards. Sur la commune, il est possible de rencontrer le **Busard cendré** et le **Busard Saint-Martin**, qui installent leur nid au sol, au sein des parcelles cultivées. Ce comportement n'est pas sans risque car avec les changements climatiques actuels, les périodes de moissons sont de plus en plus précoces et ne laissent pas forcément assez de temps aux jeunes de prendre leur envol. C'est pourquoi la LPO, à travers la mission rapace, rencontre les exploitants agricoles et réalise l'installation d'un espace de protection autour des nids quand un comportement de reproduction est observé, pour les protéger lors de la récolte. Cette démarche est gratuite et n'impacte pas la production car seule une surface d'environ 1m² est isolée le temps que les jeunes puissent quitter le nid.

D'autres espèces occupent les milieux agricoles, que ce soit les parcelles cultivées, les bandes enherbées ou encore les éléments paysagers préservés (haies, bosquets) : **Alouette des champs**, **Linotte mélodieuse**, **Chardonneret élégant**, **Bruant jaune**, ou encore **Faucon crécerelle**. Ces espèces représentent un enjeu de conservation pour le territoire du Parc naturel régional car elles subissent de fortes pressions. En effet, au même titre que les plantes messicoles, elles ont subi la transition vers une agriculture intensive (remembrement), ayant induit un arrachage massif de haies pour la création de grandes parcelles de monocultures et l'utilisation massives de produits phytosanitaires. La perte d'habitat et de ressource alimentaire a provoqué un déclin chez ces espèces, comme l'illustre le bilan du STOC 1989-2019.

Une autre espèce d'oiseau utilise également la plaine agricole pour se reproduire, il s'agit de l'**Édicnème criard**. Celui-ci s'installe au niveau des cultures à larges inter-rangs, comme la betterave ou la pomme de terre, car il peut retrouver des zones de sol nu où les parents installent leur nid.

Un autre oiseau typique des parcelles céréalières a été contacté durant les inventaires ABC, il s'agit de la **Caille des blés**, pour laquelle il s'agit de la première mention sur la commune. Elle privilégie les parcelles de blé ou d'orge mais peut également s'installer dans les champs de luzerne ou de colza voire même en prairie de fauche. Cette espèce est à surveiller en Champagne-Ardenne, et les populations sont en baisse comme le précise le bilan de ses effectifs sur les trente dernières années.

Zoom sur les plantes messicoles

Principalement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, leur dénomination signifie « habitantes des moissons ». Adaptées aux perturbations du milieu induites par les pratiques culturales, elles réalisent leur cycle biologique au même rythme que l'espèce qu'elles accompagnent avec un fleurissement en début d'été, pour une libération de graines avant la moisson. Elles jouent un rôle essentiel pour les pollinisateurs sauvages en apportant une ressource alimentaire en quantité, dans un contexte agricole parfois très appauvri. Leur floraison est souvent précoce et étalée dans le temps et elles sont souvent très riches en nectar et/ou en pollen. De plus, d'autres insectes sont attirés dont de nombreux auxiliaires de culture mais également de nombreux oiseaux qui viennent consommer les graines et par la même occasion assurent leur dispersion.

Les grands changements agricoles ayant eu lieu dans les années 50 pour une production plus intensive ont induit de fortes pressions sur ces espèces, avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires, ainsi que le développement de monocultures de nouvelles semences comme le maïs, et les changements du travail du sol. Le constat est indéniable, 7 espèces ont disparu de France et 25

autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Un plan d'action national a donc été lancé en 2012 et une seconde édition est en cours de montage afin de continuer à préserver ces espèces. En Région Grand Est, une étude a été menée en 2018 afin de réaliser un état des lieux de la présence des plantes messicoles sur son territoire, et une seconde en 2019 afin d'étudier les pratiques agricoles menées sur les secteurs à forts enjeux pour les plantes messicoles et leur acceptabilité auprès des agriculteurs.

➤ **Perspectives :**

- Sensibiliser des exploitants à la présence des messicoles et au maintien de leurs pratiques ;
- Sensibiliser des exploitants à la présence des busards et de l'Œdicnème criard.
- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque ®Végétal local produite par l'ADASMS), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité ;

2. Le vignoble

Recouvrant un tiers du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. On y retrouve régulièrement des fossiles et sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Dans les secteurs encore bien végétalisés, la **Chouette chevêche** peut trouver des zones d'alimentation adaptées à ses besoins. C'est le cas sur territoire de la commune, où plusieurs individus ont été observés, et a fait l'objet d'un contact auditif durant le suivi réalisé tous les 4 ans sur le territoire du Parc naturel régional. En contexte viticole, elle est favorisée également par la conservation et la restauration des loges de vigne avec les matériaux traditionnels. En effet, elle peut s'installer dans les espaces existants entre les chevrons et les bandeaux de sous-toiture. Bien qu'ayant été fortement impactée par l'intensification agricole des années 50 et l'urbanisation croissante ainsi que l'utilisation de raticides pour limiter les populations de rongeurs, cette espèce semble se stabiliser. Encore sensible à différentes menaces ponctuelles : collisions routières, prédation par les chats, noyade dans les abreuvoirs ou encore chute dans les poteaux creux, les populations locales sont en expansion, certainement grâce à l'adoucissement des températures hivernales.

Lorsque des pratiques raisonnées sont appliquées, le vignoble peut permettre le développement d'une végétation de sol calcaire, notamment sur les bords de chemin et les talus, en limite des zones de

traitement. Plusieurs talus sont favorables au développement d'une flore de pelouse sèche, favorable à l'accueil des pollinisateurs sauvages.

➤ **Perspectives :**

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

3. Les milieux boisés

Sur la commune d'Ambonnay, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes, favorisés par la présence de charpentières mortes ou de micro habitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

• Plateau forestier

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtraie-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, le houx ou encore la Raiponce noire. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile. Elles sont caractérisées par la présence de Chêne sessile, de Charme et de Hêtre commun, accompagnées par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Erable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laîche des bois.

• Boisements thermophiles

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Ils sont caractérisés par la présence de Chêne pubescent, de Hêtre, de Charme et ponctuellement de Pin sylvestre. Les alisiers sont également présents dont l'**Alisier de Reims**, essence endémique de la Montagne de Reims. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le Genévrier commun, le Cerisier de Sainte Lucie, le Nerprun purgatif, la Viorne lantane.

Cet espace de transition aux conditions thermiques spécifiques, permet la présence d'une faune et d'une flore remarquables dont de nombreuses orchidées : Céphalanthère rouge, Epipactis à larges feuilles, mais également d'autres espèces de plantes à fleurs comme la Mélitte à feuilles de mélisse.

Les lisières forestières de la commune d'Ambonay sont toutes incluses dans le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » et bordées de vignes. Ces lisières sont fortement exposées à des passages répétés et à des coupes d'entretien. Elles sont pour la plupart peu développées à abruptes. Il en résulte une lisière peu diversifiée en espèces végétales et peu accueillante pour les espèces animales telles que le Muscardin. Une partie des lisières est plus développée, c'est-à-dire qu'elle présente un cordon arbustif et une zone enherbée entre les arbres forestiers et la zone de circulation du vignoble.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

En lisière, où les conditions sont plus thermophiles, il est possible d'observer le **Lézard des souches**, vulnérable en Champagne-Ardenne.

Plusieurs espèces d'oiseaux utilisent également ce milieu dont une espèce typique, le **Pouillot de Bonelli**. Espèce en danger d'extinction en Champagne-Ardenne, elle représente un enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional. Ce petit passereau niche essentiellement dans les pinèdes mais peut également s'installer au sein des chênaies sèches. Ayant subi une régression de 60% à l'échelle nationale dans les années 90, la situation reste sensible en Champagne-Ardenne.

En lisières forestières, s'épanouit également un petit mammifère classé « à surveiller » sur la liste rouge régionale des Mammifères de Champagne-Ardenne, le **Muscardin** (*Muscardinus avellanarius*). Il représente un bon indicateur de l'état écologique des lisières forestières puisqu'il utilise les zones enherbées, les broussailles et l'étage arbustif des lisières étagées pour se nourrir et nicher. Dans le cadre d'une étude menée en 2022 par le Parc, 3 tronçons de lisières ont été prospectés sur la commune et l'un d'eux a permis de mettre en évidence la présence de Muscardin en période de reproduction.

➤ Perspectives :

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;
- Veiller au maintien des populations d'Alisiers de Fontainebleau et de Reims,
- Maintien et restauration des lisières étagées pour favoriser le Muscardin.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : 25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescent pour tout ou une partie de leur cycle biologique. Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Strictelement forestier, le **Pouillot siffleur** a besoin de futaies matures proposant un sous-bois aéré et une canopée assez dense, ce qui montre sa sensibilité à la structure et au type de gestion du boisement. Il est donc fortement favorisé par la présence de hêtraies voire de chênaies fermées présentant une structure de sous-bois favorable.

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de deux espèces présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus matures, où il fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul. Le **Pic mar** occupe quant à lui les vieilles parcelles de forêt à gros bois, présentant des chandelles. Ce dernier est favorisé par une gestion en taillis sous futaie et par la présence d'arbres, dont les chênes de très gros diamètres.

Au niveau des chemins forestiers, de nombreuses ornières offrent un site de reproduction idéal pour un petit crapaud vulnérable à l'échelle régionale et nationale, le **Sonneur à ventre jaune**. D'autres amphibiens peuvent utiliser ces milieux, comme par exemple la **Salamandre tachetée** qui peut y déposer directement ses larves.

Plusieurs espèces végétales se développent dans ce milieu dont trois nouvelles pour la commune, rares en Champagne-Ardenne : la **Céphalanthère à grandes fleurs**, la **Mélitte à feuilles de Mélisse** et le **Sanicle d'Europe**.

La végétation très riche en plante à fleurs qui se développe, le long des allées forestières ensoleillée, est favorable aux papillons de jour, comme le **Petit collier argenté**, inscrit à la Liste rouge régionale des espèces menacées et qui n'était pas connu avant l'ABC sur la commune. Il n'est présent que sur quatre communes du territoire du Parc naturel régional.

➤ **Perspectives :**

- Favoriser le maintien du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressource alimentaire.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

- *Les pelouses sèches*

Sur le territoire de la commune, on retrouve plusieurs secteurs de pelouses sèches, majoritairement relictuelles et dégradées par l'abandon du pâturage et par l'impact de certaines activités ou pratiques (mise en culture, utilisation de produits phytosanitaires...).

Ces milieux rares et sensibles accueillent une biodiversité remarquable, et notamment une grande quantité de pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, bourdons, lépidoptères, mais également de plantes comme les orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux très secs et chauds sont favorables aux reptiles qui trouvent facilement de quoi se nourrir, comme le **Lézard des souches** qui est vulnérable en Champagne-Ardenne et peu fréquent sur le territoire du Parc naturel régional (5 communes concernées).

Les pelouses sèche accueillent un grand nombre d'insectes de par la richesse en plantes présentes, et c'est notamment le cas pour un orthoptère inscrit sur la Liste rouge régional des espèces menacées, le **Criquet noir ébène**. Trois nouvelles espèces de rhopalocères pour la commune présentent un intérêt de conservation : l'**Hespérie des potentilles** et le **Grand nacré**, inscrites à la Liste rouge régionale des espèces menacées, ainsi que la **Mélitée du Mélampyre**, jamais observée sur le territoire du Parc. D'autres espèces patrimoniales ont été observées sur ces milieux, comme le **Gazé**, l'**Azuré du serpolet** ou encore le **Mélitée des scabieuses**.

Les pelouses sèches sont très riches en orchidées avec notamment la **Céphalanthère de Damas**, l'**Orchis pyramidale** ou encore **Ophrys bourdon**, qui n'avait pas été mentionnée sur la commune depuis les années 1900.

Sur ces secteurs de pelouse sèche, il est possible également d'observer le **Rosier à feuilles de boucage**, très rare en Champagne-Ardenne, la **Globulaire** ou encore l'**Alisier de Reims**, vulnérable et endémique de la Montagne de Reims.

➤ **Perspectives :**

- Adapter la gestion des pelouses sèches : débroussaillage, fauche tardive avec exportation pour garder le caractère ouvert du milieu ;
- Adapter la période d'intervention : automne et hiver afin de ne pas impacter la faune et la flore présente durant la période estivale ;
- Préservation de l'habitat : sensibiliser les propriétaires sur l'importance de ce type de milieu, le protéger contre la conversion en parcelles cultivées ou contre les traitements appliqués au sein des parcelles voisines.

- *Landes et broussailles*

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâce aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes.

➤ **Enjeux potentiels :**

Ces milieux n'ont pas spécifiquement été inventoriés mais ils permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver un habitat favorable à leur reproduction et leur alimentation. Il serait par exemple possible d'y observer la **Pie-grièche écorcheur**, l'**Engoulevent d'Europe** ou encore la **Locustelle tachetée**.

➤ Perspectives

- Maintenir certaines zones de broussailles ;
- Ne pas planter/introduire d'espèces exotiques envahissantes.

- *Vergers*

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de micro habitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositif d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources d'avril à juin sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer et se nourrir dans les branches, ou dans des cavités sur les troncs des vieux arbres, comme par exemple la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Entretien adapté des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque [®]Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

5. Les milieux aquatiques et zones humides

- *Les mares*

Quelques mares forestières sont présentes au sein du massif dont une principale, au niveau de l'ancienne carrière d'extraction de meulière.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les mares forment un milieu de prédilection pour la reproduction des amphibiens, protégés en France, comme le **Triton alpestre** ou encore l'**Alyte accoucheur** qui a été observé dans cette zone lors des 24 heures de la biodiversité et qui est considéré comme vulnérable en Champagne-Ardenne.

Les odonates utilisent également ce milieu pour se reproduire car les larves passent une à plusieurs années selon les espèces sous l'eau. La **Chlorocordulie métallique** a notamment été observée lors des inventaires. Cette espèce est inscrite à la Liste rouge régionale des espèces menacées et n'était pas connue sur la commune.

Au niveau de la grande mare, on retrouve également le **Nénuphar blanc**, très rare en Champagne-Ardenne, ou encore la **Canche aquatique**, extrêmement rare et découverte par le CBNBP en 2017.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts dans et à proximité des mares et des fossés ;
- Maintenir une bande de non traitement à proximité des fossés ;
- Réaliser une fauche raisonnée (annuelle ou biannuelle) des bandes enherbées aux abords des fossés.

6. Les milieux artificialisés et rocheux

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie.

- *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophile. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre. Le **Martinet noir** profite également des grands bâtiments pour installer son nid dans une anfruosité du mur ou sous les toits et l'**Effraie des clochers** qui peut s'installer dans un grenier ou le clocher d'une église.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances si elles existent.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification grâce à la grande diversité des essences plantées. Une espèce à enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional est concernée, il s'agit du **Verdier d'Europe**. Peu exigeant, il peut installer son nid dans un haie ornementale ou champêtre, dans un lierre grimpant ou un arbre isolé. Il est également favorisé par les mangeoires mises à disposition des oiseaux durant l'hiver.

Les mammifères ne sont pas en reste, avec le **Hérisson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammifère protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l'intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion différenciée sur les espaces communaux ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

• *Les éboulis*

Reliquats de l'histoire géologique, notamment d'une période où la Montagne de Reims était submergée par l'océan, les éboulis calcaires sont d'une richesse insoupçonnée. Ces milieux très pauvres de par la quasi absence d'humus, permettent à une flore pionnière de se développer.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Sur ces zones d'affleurement calcaire, une flore pionnière, rare peut se développer comme le **Gaillet de Fleurot** ou encore le **Gaillet rude**.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts sur les éboulis ;
- Assurer le maintien du site en l'état.

I. Synthèse des enjeux

1. Zoom sur les plantes patrimoniales

La carte ci-dessous illustre les espèces végétales patrimoniales de la commune d'Ambonny (Cf. Figure 10)

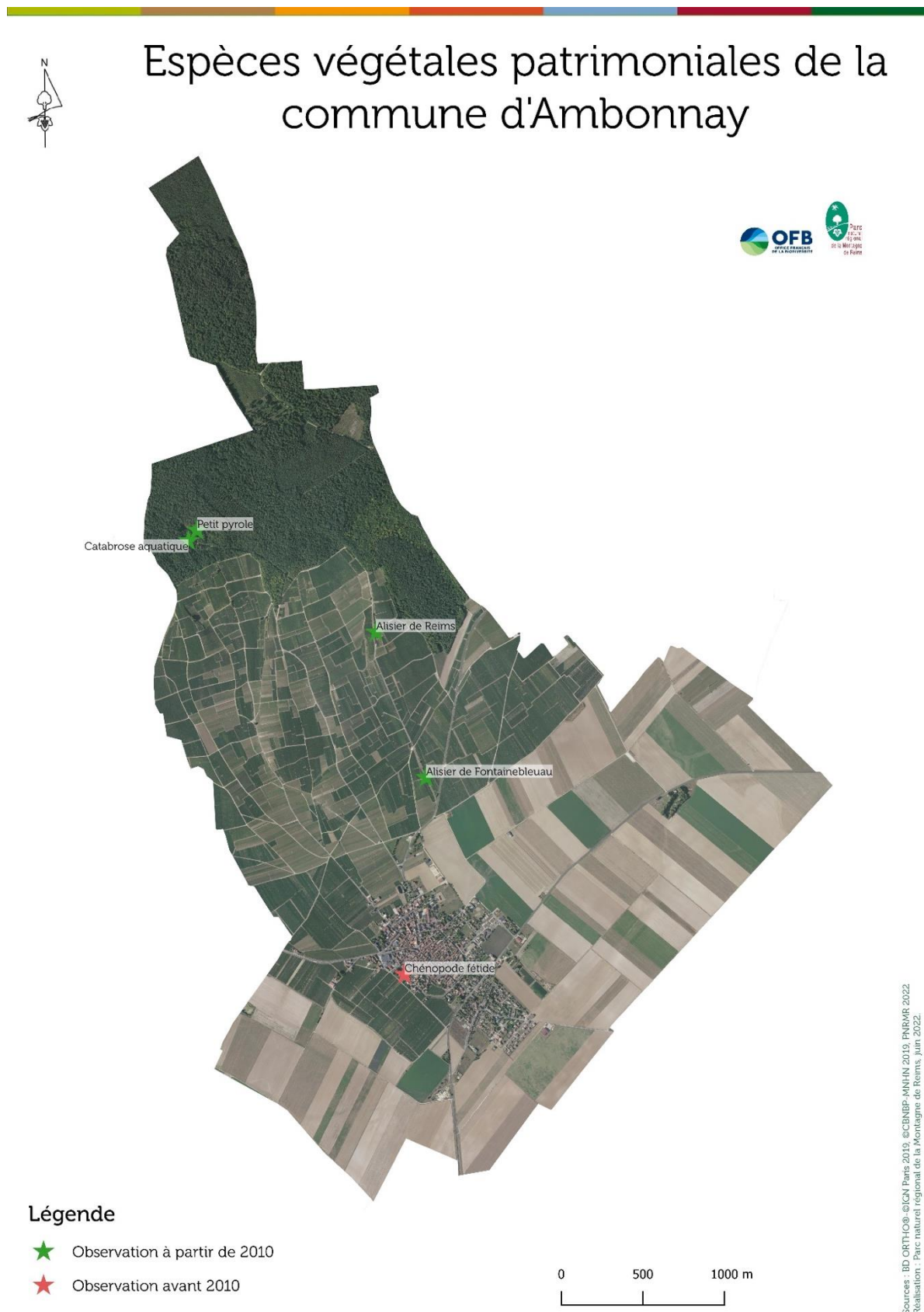
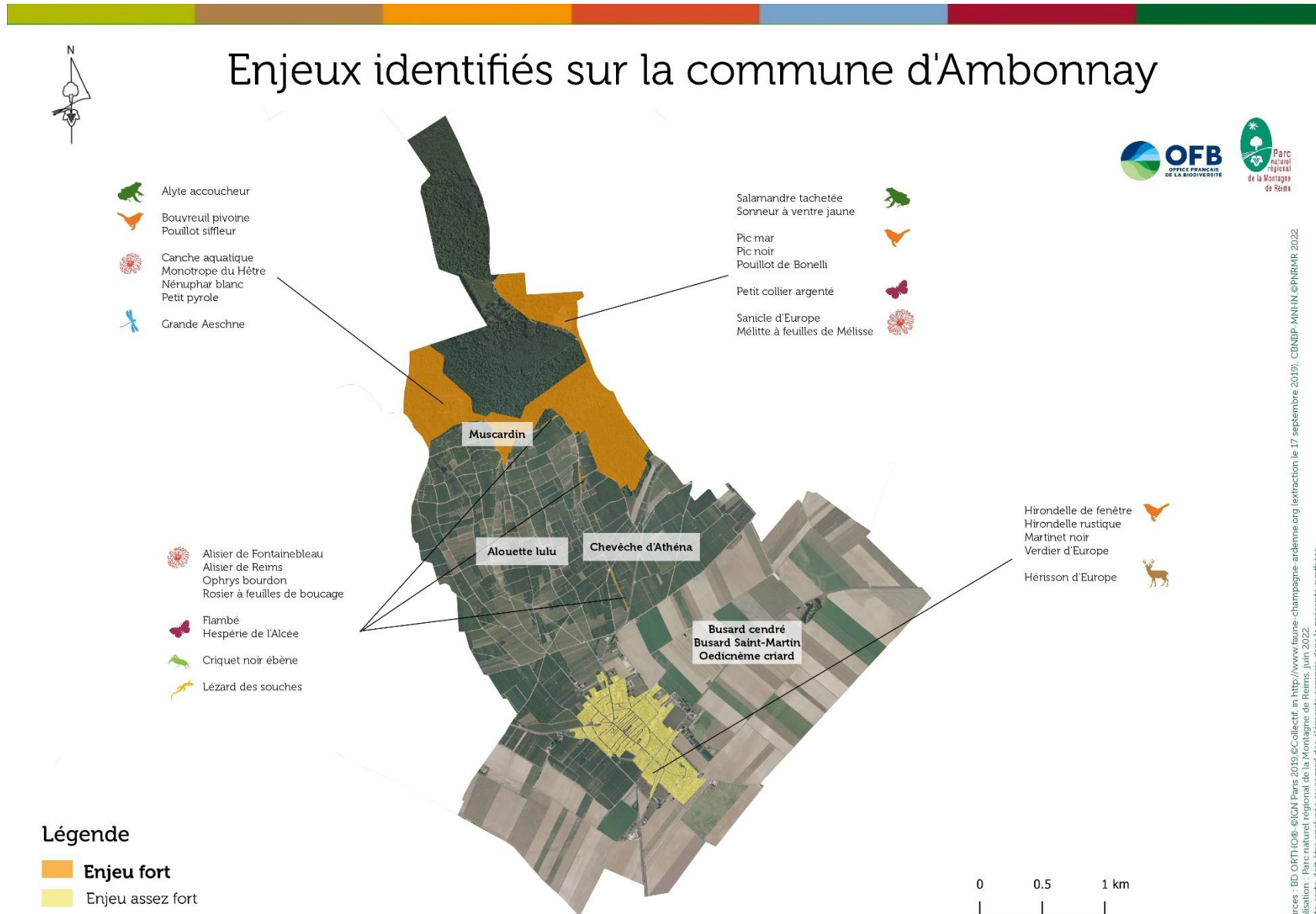


Figure 10 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune d'Ambonny

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

La carte suivante présente les enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune d'Ambonny (Cf. Figure 11).



Source : BD ORTHO® ©IGN Paris 2019 ©Collectif in <http://www.faune-champagne-ardennes.org> (extraction le 17 septembre 2019), CDNDP-MNHIN ©PNRM 2022
 Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022
 Cette carte doit être analysée au regard des éléments compris dans la présente synthèse.

Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés sur la commune d'Ambonny lors de l'ABC

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Prise en compte de la faune

La commune d’Ambonnay prend à cœur de favoriser la nature au sein du village, notamment en appliquant les préconisations de la Trame verte et bleue concernant le déplacement de la faune. Grâce à cette vigilance, permettant la circulation entre les jardins et espaces verts, le Hérisson d’Europe se reproduit et est souvent observé par plusieurs habitants. Ce petit mammifère protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l’intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales.

Un petit rapace nocturne, la Chevêche d’Athéna, est également présente sur la commune et surveillée de prêt car elle se perche régulièrement sur les toits. Vulnérable en Champagne-Ardenne, elle est également impactée par la raréfaction de ses proies (petits mammifères et gros insectes tels que la Grande sauterelle ou les coléoptères) mais surtout par la disparition de cavités propices à sa nidification. Elle dépend en effet du vieux bâti en pierre (habitation ou loges de vignes) et d’arbres creux comme les arbres têtard. Lors des travaux de restauration des loges de vignes, il est possible de maintenir un accès via une tuiles d’aération d’un diamètre de sortie de 70 mm, de type chatière sans mettre la grille. Il est également possible de réaliser une entrée à la scie cloche d’un diamètre de sortie de 70 mm au niveau du bandeau de toiture.

2. Lutte contre la pollution lumineuse

Afin de réduire les points lumineux et ainsi aider à lutter contre la pollution lumineuse, la commune d’Ambonnay a remplacé ses ballons fluos par des lampadaires équipés de LED. Ces dispositifs sont équipés, dans certains secteurs, de systèmes permettant une baisse d’intensité voire une extinction partielle à partir de 23h00.

La commune a également identifié la volonté d’adapter l’éclairage du stade de foot afin de limiter ce point lumineux non nécessaire hors match ayant lieu la nuit.

Cette démarche s’intègre au développement d’une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L’objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d’espaces de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s’engageant à réduire l’intensité lumineuse, en adaptant le type d’ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l’extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

3. Gestion durable des espaces verts

La commune a réalisé des plantations d'arbustes d'essences indigènes au niveau d'un espace communal non utilisé. Cette haie pourra jouer un rôle de corridor pour le déplacement de la faune, de zone d'alimentation sur les essences produisant des fruits et de site de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s'alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c'est le cas chez les abeilles sauvages.

Au niveau des talus d'entrée de commune, une fauche raisonnée est appliquée, c'est-à-dire que l'entretien ne se fait que deux ou trois fois dans l'année, ce qui laisse le temps aux plantes à fleur de se développer et de monter en graines. Elles peuvent ainsi avoir le temps de se reproduire et de se maintenir, tout en apportant une ressource alimentaire pour les oiseaux granivores. Cette ressource florale est également favorable aux pollinisateurs mais également aux auxiliaires de cultures qui pourront ensuite rendre un service écosystémique dans les parcelles voisines en luttant contre les ravageurs. D'autres organismes seront également attirés par ce type de milieu et pourront à leur tour nourrir d'autres animaux, tels que la Chouette chevêche ou encore les chauves-souris, qui aident à lutter naturellement contre les moustiques (en une nuit, une chauve-souris peut en consommer jusqu'à 3000 !).

4. Natura 2000

Une partie des boisements au nord de la commune est comprise dans le périmètre du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier (versant sud) de la Montagne de Reims et étangs associés ». L'animation est assurée par le Parc naturel régional et celle-ci sera renouvelée en fin d'année 2022.

Depuis le mois de mars 2022, une étude sur la répartition d'une espèce d'amphibien emblématique de ce site, le Sonneur à ventre jaune, est menée. Les premières conclusions permettront de mieux connaître la répartition de l'espèce à l'échelle du site Natura 2000 et le renouvellement sur plusieurs années nous apportera plus de précision sur le taux de survie des individus et leurs déplacements. En effet, cette espèce se reproduit dans les ornières (flaques au niveau des chemins forestiers et en lisière), le passage régulier de deux-roues motorisés, de quad voire de 4X4, notamment entre avril et septembre, impacte négativement cette espèce vulnérable, tant à l'échelle régionale que nationale, qui bénéficie d'un statut de protection à l'échelle de la France.

5. Trame verte et bleue - étude sur les lisières forestières

Dans le cadre du programme d'actions TVB 2016-2020, le Parc a réalisé une étude afin d'améliorer les connaissances sur l'état des lisières forestières de son territoire. Cette étude s'intègre dans une volonté de maintenir et de restaurer les continuités écologiques de cet habitat de transition entre les milieux ouverts et le massif forestier.

Une cartographie a été réalisée afin de rendre compte de l'état écologique actuel de lisières, de leur fonctionnalité (paysagère, écologique, sociale etc.) et de leur potentiel d'accueil pour la biodiversité (faune, flore, habitat).

L'objectif de l'étude s'est décliné en différents points :

- Amélioration des connaissances ;
- Générer une cartographie précise avec une typologie adaptée des lisières forestières ;
- Inventorier et connaître davantage la biodiversité ordinaire et remarquable présente en lisière ;

- Estimer les secteurs à enjeux et définir des sites pilotes pour mener une gestion expérimentale ;
- Associer aux données brutes des photographies, à des fins de vulgarisation et de valorisation de l'étude.

Lors de la synthèse des résultats, la commune d'Ambonnay est ressortie comme pouvant jouer le rôle de site pilote sur la préservation et la restauration de ses lisières. Voici des exemples d'actions qui seront proposées par le PNR aux propriétaires des parcelles concernées par les lisières de la commune :



- 1 Développer la strate arbustive et herbacée, préserver les espèces emblématiques
- 2 Développer la strate arbustive et herbacée
- 3 Préserver éboulis crayeux et favoriser étagement de la végétation
- 4 Nettoyer les zones de dépôts et préserver le front de taille envahi par la clématite
- 5 Développer la strate arbustive et la strate herbacée
- 6 Nettoyer zone de dépôt
- 7 Développer la strate arbustive et herbacée, nettoyer zone de dépôt
- 8 Sensibiliser le propriétaire pour éviter la taille mécanique

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Reconnaissance « Territoire engagé pour la nature »

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée de trois ans du plan d'actions proposées, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

2. Améliorer l'accueil de la biodiversité au sein des coteaux viticoles

Depuis 2021, des sites pilotes « **Vignes Lab'** » basés sur la méthodologie des « Living Lab' » sont créés en Champagne. Le living lab ou « laboratoires vivants » est une démarche d'innovation participative incluant l'utilisateur. Il vise à répondre à des problématiques complexes et multidisciplinaires à l'échelle d'un territoire.

Les Vignes Lab' ont pour objectif de répondre à des problématiques techniques et environnementales en viticulture. Des outils et des méthodologies sont testées, à la demande d'un groupe de propriétaires/exploitants/élus.

Depuis 2022, la commune d'Ambonnay fait l'objet d'un **Vignes Lab' « Biodiversité »**, afin d'améliorer l'accueil de la biodiversité du haut des coteaux jusqu'à la plaine agricole, en cohérence avec les objectifs de production. Le Comité Champagne et ses partenaires, dont le PNR de la Montagne de Reims, assurent un accompagnement technique jusqu'à l'aboutissement du projet.

3. Renforcement de la nature au sein du village : action en faveur du Martinet noir

Le **Martinet noir** est présent sur la commune d'Ambonnay et installe son nid dans des anfractuosités en haut des murs en pierre ou sous les toits. La restauration des bâtiments n'étant pas toujours favorable pour cette espèce, elle trouve de moins en moins de site de nidification. Suite à cette explication, la commune s'est portée volontaire pour se rapprocher de la LPO afin de faire installer quelques nichoirs au niveau des bâtiments communaux suffisamment haut (minimum 5 mètres).

4. Favoriser de la biodiversité locale :

- La commune souhaite réaliser un semis de jachère fleurie sur un espace de 2 ha. Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflore®, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflore :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

- En parallèle, la commune souhaite réaliser la plantation d'un verger dans la cour de l'école élémentaire. Ce projet permettrait de mettre à disposition des enfants plusieurs variétés anciennes de fruits et pourrait les sensibiliser à l'alimentation durable. En complément, une haie serait plantée au fond de la cour, ce qui apporterait un linéaire intéressant pour la faune, permettant le déplacement, l'alimentation et la nidification de nombreuses espèces. Ces deux projets peuvent être déposés dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional via le formulaire dédié à cet effet.

5. Sensibilisation et animation autour de la biodiversité

- En complément des plantations prévues au niveau de la cour de l'école élémentaire, la commune serait intéressée pour mettre en place un refuge LPO. Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.
- En parallèle, la commune souhaiterait mettre en place le dispositif « Un carré pour la biodiversité » au niveau d'un espace communal. Il s'agit d'un programme national lancé par le réseau des CPIE pour inviter à préserver un espace de nature, sans intervention d'entretien : ni tonte, ni semis, ni traitement. L'objectif est de devenir spectateur de la biodiversité en observant son développement et ses interactions. Pour cela, des protocoles de sciences participatives peuvent être utilisés, notamment ceux proposés par Vigie nature.
- Pour finir, le centre périscolaire communal « les Coccinelles » souhaite mettre en place des animations autour de la biodiversité pour l'année 2022/2023. Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, de nombreuses observations ont été centralisées et des enjeux identifiés. Un travail pourra être réalisé avec le pôle EEDD du Parc naturel régional, afin de monter un programme d'animations. Il pourra notamment s'articuler autour du refuge LPO, du « carré de biodiversité » ou encore du verger qui devrait être planté dans la cour de l'école.

6. Compostage collectif

La commune souhaiterait développer un compostage collectif afin de réduire la production de déchets et sensibiliser à la consommation raisonnée. Ce type de projet peut être accompagné par la FREDON Grand Est.

Cette démarche vise à réduire la production de déchets et permettra de recycler les fruits et légumes non consommables, les épluchures ou les restes alimentaires des cantines. La production de compost pourra alors servir au niveau des potagers et des parterres fleuries. La commune pourra alors fonctionner en circuit fermé entre ce qui est produit dans les potagers et ce qui arrive dans les assiettes. Cette démarche vise également à limiter l'utilisation de carburant pour les déplacements en déchetterie concernant les déchets verts et pourrait permettre de réduire également la fréquence de passage des éboueurs car la part de déchets compostables représente en moyenne 30 % de nos poubelles !

7. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Lors de la restitution de l'ABC, la commune a pris connaissance de la présence de deux espèces végétales exotiques envahissantes : le **Buniat d'orient** et le **Sainfoin d'Espagne**.

Une carte de localisation a été produite dans le cadre de la synthèse des résultats de l'Atlas de la biodiversité communale ce qui permettra aux communes d'identifier les secteurs concernés.

La commune a émis le souhait d'agir afin de limiter la dispersion de ces deux espèces et le Parc naturel régional est disponible pour l'accompagner.

Cet engagement de la commune contre les espèces exotiques envahissantes permet de protéger le patrimoine naturel local. En effet, ces espèces peuvent rapidement perturber un écosystème en remplaçant des espèces plus sensibles à la compétition. En limitant leur développement, la commune prend en compte cette fragilité et préserve des habitats sensibles comme le sont les pelouses calcaires présentes sur ton territoire.

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraichage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Maïs grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"